

NI TRÊVE SOCIALE, NI UNION NATIONALE, NI CO-LÉGISLATION !

Ensemble nous sommes plus forts. Indépendants, nous sommes libres de nos actions. Organisés nous pouvons gagner !

DÉFENSE INCONDITIONNELLE DES REVENDICATIONS

Après les résultats de l'élection présidentielle, pour le SNFOLC, les revendications des personnels demeurent. FO, qui n'a pas donné de consigne de vote et ne s'associera à aucune union nationale, continuera d'agir en défense des seuls intérêts matériels et moraux des salariés. Ces principes garantissent l'indépendance et la liberté d'action du syndicat pour construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications.

AUGMENTATION DU POINT D'INDICE

Le Président Macron confirme les déclarations de sa ministre Amélie de Montchalin qui annonçait une prétendue augmentation du point d'indice à condition que le « métier » l'emporte sur le statut. Sur Franceinfo, le 15 avril, E. Macron a annoncé qu'« à l'été », le futur gouvernement sera chargé de « faire une réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique. Et ensuite, il y aura une revalorisation du point de telle sorte qu'il permette d'accompagner les éléments de pouvoir d'achat ». Tout est sous condition de destruction des garanties statutaires, par exemple pour l'Éducation nationale, le traitement des enseignants est sous la condition de « définir avec eux de nouvelles missions » (le président-candidat, 17 mars).

Pour FO, c'est sans conditions que le point d'indice doit être augmenté de 22,68% ; pour FO, les primes à la tête du client ne répondent en rien aux revendications des personnels.

RETRAITES

« Il faut avoir des concertations avec les organisations patronales et syndicales », « La réforme est nécessaire

pour assurer la pérennité du système de retraite, elle est donc importante, il faudra mener cette réforme » (E. Borne RTL, 25 avril). Avec quelles organisations syndicales ? L'UNSA et la CFDT ? Pour sa part, le SNFOLC comme la confédération FO et sa fédération nationale la FNEC FP-FO, a toujours affirmé son rejet de la réforme, et se battra pour le retour aux 60 ans et aux 37,5 annuités ! Aucune « concertation » pour discuter de la longueur de la chaîne !

De son côté, B. Le Maire (France Info, 25 avril) ne « peut pas donner la garantie » qu'il n'y aura pas d'usage de l'article 49-3 pour passer en force... Même méthode qu'en février 2020 où sur cette réforme, le gouvernement avait engagé sa responsabilité avec le 49 ter.

FO est prête à engager toutes ses forces, comme lors de la grève initiée le 5 décembre 2019 : contre la réforme Macron des retraites, pour le maintien pour les fonctionnaires du Code des pensions et des régimes spéciaux.



C'EST REPARTI POUR UN TOUR...